

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 JUILLET 2020

2020-55 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Laurent CHELLE, Cécile MULOT,
Nicolas MORIN, Gérard VERNAY,

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez

Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILLE-GRAND (pouvoir à Henri BLANC)

Morgan LE LANN (pouvoir à Gérard VERNAY)

Lionel ARPIN (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Daniel EUSTACHE (pouvoir à Yannick AMET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE

2020-55 ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016 approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 et L. 5211-41-3 ;

VU la délibération n° 2020-52 du 15 Juillet 2020 portant détermination du nombre de Vice-Présidents, soit 7 Vice-Présidents ;

Le/la Président(e) rappelle que les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du conseil communautaire.

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-Présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal à majorité absolue, à bulletin secret ;

Il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des membres du Bureau, et en l'occurrence, des vice-Présidents, au scrutin uninominal à trois tours et donc de procéder à une élection poste par poste.

Dans ce cadre-là, et selon ces modalités de scrutin uninominal à trois tours, il est procédé aux opérations de vote.

En cas d'égalité de suffrage, c'est le candidat le plus âgé qui est déclaré élu.

Le Président demande s'il y a une seule candidature par poste de vice-Président ;

- Jean-Claude FRAISSARD est candidat au poste de 1^{er} Vice-Président délégué à l'Eau-Assainissement-Déchets-Tri-Gémapi ;
- Laurent CHELLE est candidat au poste de 2^{ème} Vice-Président délégué au Transport-Mobilité-Habitat ;
- Véronique PESENTI-GROS est candidate au poste de 3^{ème} Vice-Présidente déléguée aux Finances ;
- Capucine FAVRE est candidate au poste de 4^{ème} Vice-Présidente déléguée au Développement économique et rural-Aménagement du territoire-Digital et TNT-Abattoir et Chambre Funéraire ;
- Paul PELLECUER est candidat au poste de 5^{ème} Vice-Président délégué à la Petite enfance, Relais des Assistants Maternels, Solidarités aux personnes âgées et handicapées, Maison France Services ;
- Alain EMPRIN est candidat au poste de 6^{ème} Vice-Président délégué à la Culture et Patrimoine
- Laurence REGNIER est candidate au poste de 7^{ème} Vice-Présidente déléguée à l'Enfance-Jeunesse-Sport ;

Le lancement des opérations de vote se tient à 18h20 avec 2 assesseurs : Henri BLANC et Paul PELLECUER.

Après le bon déroulé des opérations de vote ;

VU les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-Président(e)s doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

L'élection a lieu poste par poste à bulletin secret ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **COMPTABILISE** pour le poste de 1^{er} Vice-Président, au 1^{er} tour, 27 enveloppes trouvées dans l'urne, 27 suffrages exprimés dont 2 bulletins blancs ; 25 voix pour **Jean-Claude FRAISSARD**;
- **COMPTABILISE** pour le poste de 2^{ème} Vice-Président, au 1^{er} tour, 27 enveloppes trouvées dans l'urne, 27 suffrages exprimés dont 3 bulletins blancs ; 24 voix pour **Laurent CHELLE** ;
- **COMPTABILISE** pour le poste de 3^{ème} Vice-Présidente, au 1^{er} tour, 27 enveloppes trouvées dans l'urne, 27 suffrages exprimés ; 27 voix pour **Véronique PESENTI-GROS** ;
- **COMPTABILISE** pour le poste de 4^{ème} Vice-Présidente, au 1^{er} tour, 27 enveloppes trouvées dans l'urne, 27 suffrages exprimés ; 27 voix pour **Capucine FAVRE** ;
- **COMPTABILISE** pour le poste de 5^{ème} Vice-Président, au 1^{er} tour, 27 enveloppes trouvées dans l'urne, 27 suffrages exprimés ; 27 voix pour **Paul PELLECUER** ;
- **COMPTABILISE** pour le poste de 6^{ème} Vice-Président, au 1^{er} tour, 27 enveloppes trouvées dans l'urne, 27 suffrages exprimés dont 2 bulletins blancs ; 25 voix pour **Alain EMPRIN** ;
- **COMPTABILISE** pour le poste de 7^{ème} Vice-Présidente, au 1^{er} tour, 27 enveloppes trouvées dans l'urne, 27 suffrages exprimés dont 3 bulletins blancs, 1 bulletin nul ; 23 voix pour **Laurence REGNIER** ;
- **PROCLAME Jean-Claude FRAISSARD**, conseiller communautaire, élu au 1^{er} tour, 1^{er} vice-Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise délégué à l'Eau-Assainissement-Déchets-Tri-Gémapi et le déclare installé pour le mandat électoral 2020-2026 ;
- **PROCLAME Laurent CHELLE**, conseiller communautaire, élu au 1^{er} tour, 2^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise au Transport-Mobilité-Habitat et le déclare installé pour le mandat électoral 2020-2026 ;
- **PROCLAME Véronique PESENTI-GROS**, conseillère communautaire, élue au 1^{er} tour, 3^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise déléguée aux Finances et la déclare installée pour le mandat électoral 2020-2026 ;
- **PROCLAME Capucine FAVRE**, conseillère communautaire, élue au 1^{er} tour, 4^{ème} vice-Présidente de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise au Développement économique et rural-Aménagement du territoire-Digital et TNT-Abattoir et Chambre Funéraire et la déclare installée pour le mandat électoral 2020-2026 ;
- **PROCLAME Paul PELLECUER**, conseiller communautaire, élu au 1^{er} tour, 5^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise délégué à la Petite enfance, Relais des Assistants Maternels, Solidarités aux personnes âgées et handicapées, Maison France Services ; et le déclare installé pour le mandat électoral 2020-2026 ;
- **PROCLAME Alain EMPRIN**, conseiller communautaire, élu au 1^{er} tour, 6^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise délégué à la Culture et Patrimoine et le déclare installé pour le mandat électoral 2020-2026 ;
- **PROCLAME Laurence REGNIER**, conseillère communautaire, élue au 1^{er} tour, 7^{ème} vice-Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise déléguée à l'Enfance-Jeunesse-Sport et la déclare installée pour le mandat électoral 2020-2026 ;
- **INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-Président(e) dans l'ordre du tableau tel que susvisé ;
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Yannick AMET



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE